

E D I T O **Protocole d'accord et AUTONOMIE**

6 des 8 organisations syndicales de la CUS viennent de signer avec l'Administration et les élus de la Ville et de la CUS le protocole d'accord sur l'exercice du droit syndical à la CUS. Il aura fallu pas moins de 6 mois d'âpres négociations pour trouver un accord qui satisfasse l'ensemble des partenaires sociaux. Une période durant laquelle la **FA-FPT CUS** a été fidèle à sa vocation «AUTONOME» par une démarche participative et positive visant à aboutir à un bon accord pour tous.

Pour atteindre cet objectif et permettre, entre autres, aux organisations syndicales minoritaires au sein de la CUS aux dernières élections professionnelles, de bénéficier de droits excédant leur représentativité, la **FA-FPT CUS** a fait un certain nombre de propositions visant à faciliter le dialogue social en général et l'exercice du droit syndical en particulier. L'Administration a, de son côté, fait des efforts dans le même sens, notamment au niveau du report des heures d'autorisation d'absence inutilisées.

Le fait que deux organisations syndicales minoritaires refusent finalement de signer le protocole d'accord qui, à défaut d'être parfait, a néanmoins le mérite de fixer un cadre satisfaisant pour l'exercice du droit syndical à la CUS, nous surprend !

Se placent-elles délibérément en-dehors du protocole d'accord, quitte à renoncer aux droits qu'il confère, ou sont-elles à ce point « autonomes » qu'elles n'en n'éprouvent ni le besoin, ni la nécessité ?



La question est ouverte et colorera probablement le dialogue social au sein de la CUS dans les semaines et mois à venir.

Mais que l'on se rassure, nous n'en ferons pas un sujet de méditation pour les vacances d'été que nous vous souhaitons agréables et reposantes.



Le Comité

**Un peu d'humour
...mais pas tant
que cela !**



Nous ne sommes pas en France ni dans la Fonction publique, mais certains destructeurs de notre statut doivent déjà rêver de pouvoir appliquer cette méthode.

Nous sommes effectivement à Singapour...dans une entreprise de 5 000 salariés...Il est 16 h quand l'alarme incendie retentit. Toutes les personnes



quittent leur poste de travail et, comme pendant les exercices, le bâtiment est entièrement évacué en moins de trois minutes.

Tous les employés sont réunis à l'extérieur. 10 minutes passent....

5 autres ... 5 encore.

Enfin, un agent de sécurité arrive et annonce : "Chers employés, c'est avec émotion que je vous informe que pour beaucoup d'entre vous, c'était la dernière évacuation. Du fait de la crise, nous nous séparons de la moitié des effectifs. En rentrant, si votre badge ne fonctionne pas, c'est que vous faites partie de la mauvaise moitié.

Bien entendu, vos affaires personnelles vous seront renvoyées à domicile dès demain.

Nous avons agi de la sorte pour éviter de remplir les boîtes aux lettres de mails d'adieu par milliers, et aussi pour éviter des disputes dans les locaux. Nous vous souhaitons une bonne suite de carrière. Passez à autre chose et tentez votre chance".

Voilà une méthode efficace !

A l'heure où nous mettons sous presse, nous ne savions pas si ce chef d'entreprise est sympathisant du MEDEF ou s'il s'agit là d'un pari sot de cette société asiatique.



COMMUNIQUE DE PRESSE FA-FPT

Retraite : le Gouvernement pose les premiers jalons



Il y a quelques jours, la Cour des Comptes a certifié les comptes de l'Etat pour 2008, tout en émettant un certain nombre de réserves. La Cour des Comptes a notamment porté une attention très particulière sur l'estimation de l'engagement de l'Etat en matière de retraite des fonctionnaires d'ici à l'année 2050.

Les magistrats de la rue Cambon ont estimé les besoins, en terme perte à 1 050 milliards d'euros pour le secteur public. Cette estimation est légèrement inférieure à celle qui a été faite précédemment.

En revanche, la Cour des Comptes fixe les besoins de financement supplémentaires d'ici à 2050 à 357 milliards d'euros, si aucune nouvelle réforme des retraites n'intervient d'ici là. Ces informations, qui sont passées de façon un peu anodine dans la presse spécialisée, sont néanmoins particulièrement inquiétantes.

En effet, ne s'agit-il pas simplement pour le Gouvernement, à travers ces constats de la Cour des Comptes, de lancer dès à présent la problématique des retraites des fonctionnaires et de démontrer ainsi avant même que ne s'ouvre un quelconque débat ou une quelconque négociation, qu'un déficit important est à prévoir.

La Cour des Comptes précise d'ailleurs que ce montant de 357 milliards d'euros montre bien l'ampleur des ressources nouvelles qu'il faudra engager à travers les futures réformes.

Nous connaissons maintenant depuis quelques mois les méthodes du Gouvernement. Il lance des pistes, fait travailler ses spécialistes sur le sujet et tout à coup, il nous sort un certain nombre de propositions sur lesquelles, il y a peu d'espoir de faire évoluer les choses.

Depuis plusieurs mois, la FA-FPT invite à la prudence sur ce thème des retraites. Ces récentes annonces semblent confirmer que le débat sera bientôt ouvert.

La FA-FPT sur ce sujet se montrera particulièrement ferme dans sa

volonté de maintenir la qualité du régime de retraite actuel.

Bien que les recommandations de la Cour des Comptes ne touchent à l'heure actuelle que la Fonction publique de l'Etat, il est à imaginer que très rapidement, la question des retraites des fonctionnaires territoriaux versées notamment par la CNRACL sera également à l'ordre du jour.

Ne nous a-t-on pas d'ores et déjà annoncé que d'ici peu, la CNRACL devra puiser dans ses réserves pour compenser les retraites versées, puisque les cotisations des actifs ne suffiront plus à couvrir cette dépense. Or, tout le monde sait que notre régime de retraite a été largement vidée de sa substance à travers des compensations et des surcompensations intempestives au cours des 25 dernières années pour couvrir le déficit d'autres régimes particuliers.

Il est donc clair que sur ce sujet, l'ensemble des agents de la Fonction publique, Etat, Territoriaux et Santé, doivent être unis pour défendre ensemble une retraite de qualité et un certain nombre de principes indiscutables.

Renouvellement de la DSP

La FA-FPT CUS a validé le renouvellement de la DSP (Délégation de Service Public) de la station d'épuration des eaux usées de la Wantzenau proposé par l'Administration de la CUS, en raison de l'intérêt qu'elle représente pour le personnel concerné.

En effet, ces agents sont mis actuellement à disposition du secteur privé sans aucune garantie contractuelle.

Le renouvellement de la DSP permettra aux agents d'opter, ou non, pour un détachement. Cette possibilité offrent plusieurs avantages :

- clarification et renforcement de la situation statutaire des agents
- possibilité de négocier une amélioration salariale pour les personnels optant pour le détachement
- garantie du logement pour les agents qui occupent déjà un logement de fonction.

Vu la technicité particulière de ce secteur d'activité et les difficultés de recrutement rencontrées dues aux spécificités des métiers requis, la FA-FPT CUS considère que la voie de la DSP est adaptée. La DSP est en effet un outil sous contrôle de la collectivité et sécurisant pour le personnel

détaché, sachant par ailleurs que la situation de risque est entièrement supportée par le délégataire.



A cela, la FA-FPT CUS a obtenu l'engagement écrit de l'Administration de garantir le choix des agents quant à leur position statutaire (maintien dans le service ou détachement) et un logement pour les agents qui pourraient voir leur situation locative changée.

Fédération Autonome
Fonction Publique Territoriale

Syndicat FA-FPT CUS

☎ 03 88 36 13 79 ☎ 03 88 36 17 96

✉ fa.fpt-cus@wanadoo.fr



Immeuble de la Bourse
Bureaux 101 à 104

📍 1 place de Lattre de Tassigny
67000 STRASBOURG